

## Le SIVED lauréat du projet

TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET

zéro

GASPILLAGE

### Enquête

Que reste-t-il  
dans vos ordures  
ménagères ? p 4

### Bonnes pratiques

Les gestes de tri p 5  
Les Espaces-triS p 10

### Prévention des déchets

Le SIVED en «poule position» p 12  
Eco-gestion des marchés forains p 13  
Compostage au camping p 14  
Un composteur dans votre jardin p 15



## EDITORIAL

# « La prévention des déchets, Qu'ès acò ? »

Il y a longtemps que le SIVED s'est attaqué à la réduction des déchets à la source, c'est-à-dire, tout simplement, en essayant de contribuer à produire le moins de déchets possible !

Facile à dire, mais pas facile à faire, dans la société dans laquelle nous vivons, où la consommation est synonyme de croissance au point d'être sanctuarisée ; acculés que nous sommes, à acheter, à consommer, puis à jeter... Des cerveaux ont même pensé à l'obsolescence programmée ; concept qui intègre le fait que les objets que nous achetons, soient d'une durée de vie limitée afin de les jeter le plus vite possible, d'autant plus rapidement qu'ils ne sont bien sûr ni techniquement, ni économiquement, réparables.

Ainsi est à ce jour, conçue notre civilisation, jusqu'à ce que notre planète ne puisse plus supporter un tel gaspillage : gaspillage d'énergie, gaspillage de matière première, gaspillage alimentaire, entraînant effet de serre et bouleversements climatiques.

Présenté de cette manière, bien sûr qu'il faut faire de la prévention des déchets ! Sans parler du coût généré par ces gaspillages qui vient animer nos réunions au moment de définir les taux d'imposition liés au financement de ce service : la fameuse TEOM. Le SIVED s'est donc très tôt attaqué à la prévention déchets, initiative se déclinant en un certain nombre d'actions que nous vous avons régulièrement présentées dans les différents numéros de notre Flash Tri.

**C'est grâce à cette démarche que nous avons été lauréat, avec une cinquantaine d'autres collectivités en France dont deux dans le Var, de l'opération initiée par le Ministère de l'écologie intitulée : Zéro Déchet - Zéro Gaspillage...**

Nous allons par conséquent développer les actions en cours et accompagner les propositions nouvelles qui émergeront à la suite de notre appel à projet dans ce domaine.

Vous connaissez et pratiquez les consignes de tri, vous fréquentez les Espaces-triS, vous compostez vos déchets verts, vous essayez de convaincre votre entourage du bien fondé de la démarche... Vous êtes parfait...

Maintenant il appartient au SIVED de trouver des solutions pour valoriser la part matière et énergétique de nos déchets résiduels et il nous appartient à tous de limiter la quantité présentée au service ordures ménagères.

Nous ne pouvons pas présager les résultats de la COP 21, mais gageons que les habitants de la Provence Verte auront quant à eux contribués réellement à préserver notre planète.

André GUIOL  
Président du SIVED

### Flash Tri, le journal d'information du SIVED

Création : Laura GUIX  
(service communication du SIVED)  
Crédits photos : SIVED, Fotolia  
Impression : Imprimerie SIRA  
Distribution : Val d'Issole Distri  
Tirage : 25 000 exemplaires

### SIVED

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets  
Bâtiment H5, quartier de Paris, 174 route du Val - CS 70 325  
83175 Brignoles Cedex  
04 98 05 23 53  
sived@sived83.com

**Quelqu'un dans votre entourage ne reçoit pas le Flash Tri ?**

Faites le nous savoir.  
Par mail : [communication@sived83.com](mailto:communication@sived83.com)  
Par téléphone : 04 98 05 23 92

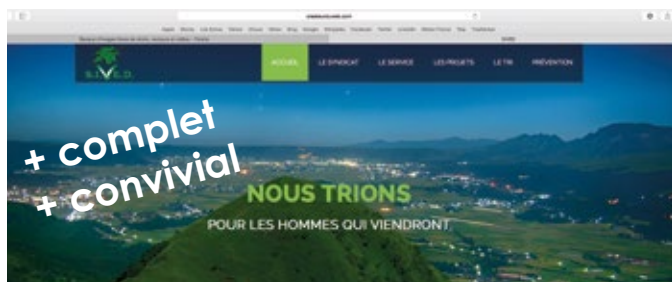
Nous veillerons à régler ce problème de distribution pour nos prochaines publications

## ACTUALITES

L'essentiel à retenir

### Nouveau look pour le site internet du SIVED

C'est avec plaisir que nous vous informons de l'ouverture de notre nouveau site internet : [www.sived83.com](http://www.sived83.com)



N'hésitez pas à transmettre vos remarques à : [communication@sived83.com](mailto:communication@sived83.com)

Bonne visite !

### Une nouvelle collecte carton pour les commerçants du Fray Redon à Rocbaron.

Dans le cadre d'un partenariat, le SIVED, la commune de Rocbaron et le magasin Super U ont mis en place un nouveau système de valorisation des cartons professionnels sur la zone du Fray Redon.

C'est un service gratuit réservé aux commerçants de la zone, qui sont invités à déposer dans trois locaux dédiés à cet effet, leurs cartons usagés. Ils sont ensuite dirigés vers la filière de recyclage de l'enseigne Super U.



Ce nouveau système de valorisation des gros cartons permet de désencombrer les bacs jaunes et de gagner en propreté.

## Idées reçues



Je peux poser mon canapé à côté des conteneurs pour qu'il soit collecté par les services communaux ?

**FAUX**

Tout déchet déposé en dehors des conteneurs est considéré comme un dépôt sauvage et est susceptible d'être pénalisé par une amende.

Si vous souhaitez vous débarrasser d'un déchet encombrant (meubles, gros électroménagers, objets volumineux ...) trois possibilités s'offrent à vous :

- 1) s'il est en bon état, vous pouvez le **donner à une association caritative** telle que Vivre Ensemble En Provence à Brignoles
- 2) vous pouvez le **mener dans un des Espaces-triS** du territoire pour le déposer gratuitement dans la benne adéquate (voir notre dossier sur les Espaces-tris en p 10)
- 3) dans le cas où vous ne seriez pas en capacité de le mener jusqu'à un Espace-triS, vous pouvez contacter votre mairie pour vous inscrire à la prochaine **collecte des encombrants**, organisée en moyenne une fois par mois par le SIVED

## ATTENTION :

**Modification des horaires d'ouverture des Espaces-triS :**  
Le Collet Rouge à Brignoles et Le Loouron à La Roquebrussanne ferment à 12h00 le dimanche.

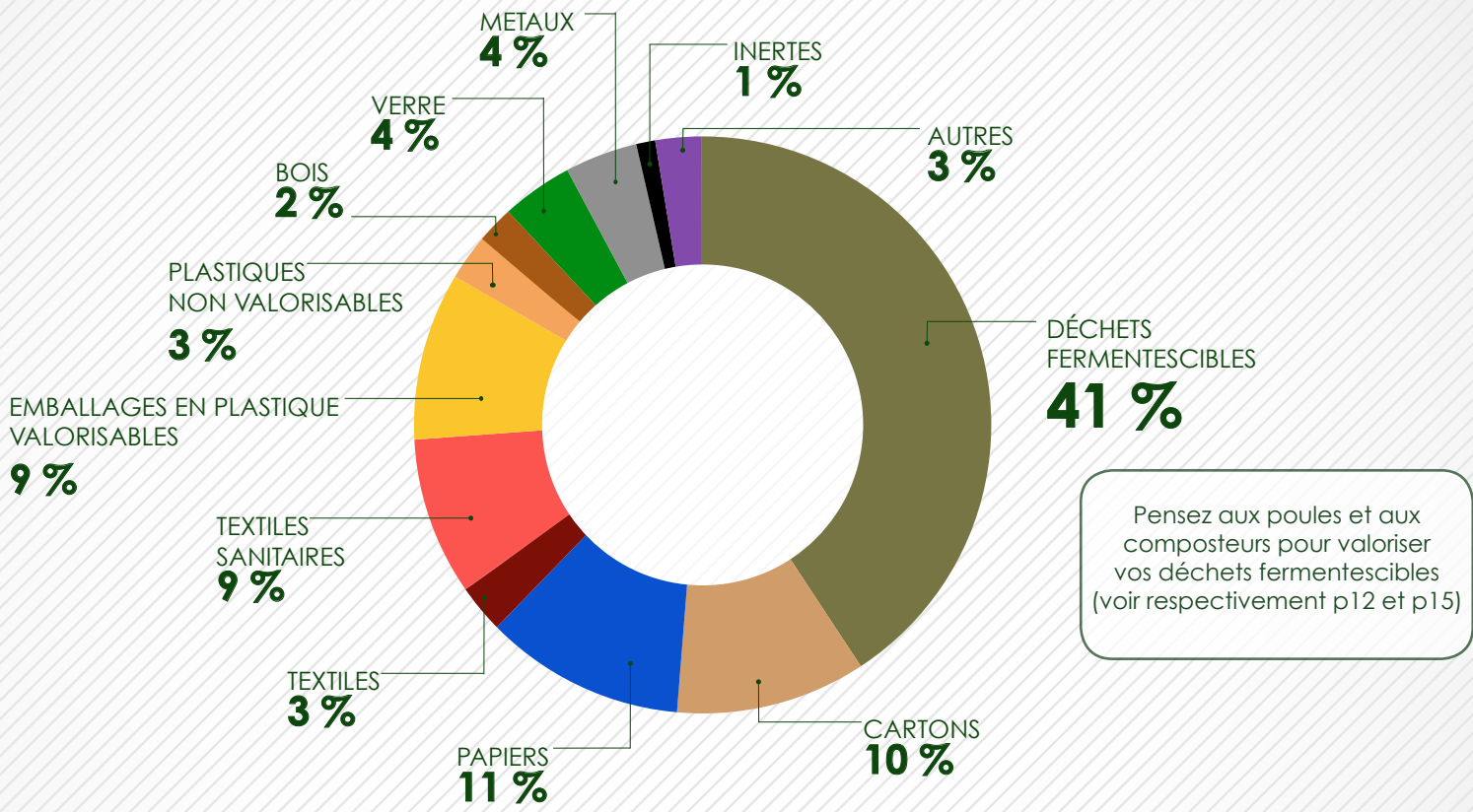
**Le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier sont des jours fériés :**

Il n'y aura pas de collecte, ne sortez pas vos sacs ou bacs individuels. Les Espaces-triS seront fermés toute la journée. A noter aussi que les 24 et 31 décembre les Espaces-triS fermeront exceptionnellement à 12h30. Merci.



**ENQUÊTE**

# Que reste-t-il dans vos ordures ménagères ?



## Les papiers, le verre, les textiles, le bois, les métaux ... sont des matériaux **VALORISABLES** !

Ils sont collectés gratuitement en Espaces-triS et dans les colonnes ou conteneurs adaptés. Pourtant, on en trouve encore trop dans les ordures ménagères. Ces déchets sont donc collectés, transportés et traités au prix des ordures ménagères, ce qui contribue à l'augmentation de notre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

### En 2014 sur le territoire du SIVED :



Dans les pages qui suivent, vous trouverez un rappel des consignes de tri et les informations nécessaires pour mieux comprendre les enjeux du recyclage.

## BONNES PRATIQUES

Gestes de tri :  
**Les emballages**

Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider et de les déposer en vrac sans les imbriquer

**Les emballages en plastique****Acceptés :**

Bouteilles et flacons de produits ménagers, de beauté et alimentaires, sacs et films, pots de yaourt et de crème, barquettes plastique, tubes de dentifrice souples, barquettes en polystyrène, filets souples de fruits et légumes, gobelets et assiettes en plastique, gourdes de compote

**Refusés :**

Tubes de dentifrice rigides à pompe, objets en plastique, jouets, couches, couverts en plastique, tuyaux d'arrosage, rasoirs jetables, bidons de pétrole, cartouches filtrantes, poche aluminisée de cubi de vin

**Les emballages métalliques****Acceptés :**

Bouteilles de sirop, bombes aérosols, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, capsules de Nespresso, capsules de bière et champagne, blisters de médicament tout en métal, couvercles de pots, bombes de chantilly / de mousse à raser, cages en acier des bouchons de champagne

**Refusés :**

Pots de peinture, seaux, tuyaux, grillage Ils sont à déposer gratuitement dans un Espace-triS.

**Les emballages cartonnés****Acceptés :**

Briques alimentaires, barils de lessive, cartonnettes, boîtes à pizza ... tous cartons d'emballages de petites tailles

**Refusés :**

Cartons doublés de plastique, recouverts de scotch, cartons détremés

## Gestes de tri : **Le papier**



Le papier est entièrement recyclable au moins 5 fois.

### Tous les papiers se recyclent ?



Tous les papiers de votre quotidien se trient et se recyclent. Bien entendu, les journaux, les magazines, les courriers, les prospectus ... mais aussi les livres, les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirales ou encore les blocs notes avec leurs agrafes.

### Même les papiers agrafés ?

OUI ! Les processus de recyclage sont aujourd'hui très performants et permettent d'extraire facilement certains éléments indésirables pour les orienter vers d'autres filières de recyclage. C'est notamment le cas des spirales de cahier qui vont rejoindre les métaux tout comme les agrafes et les trombones. En revanche, il est impossible de récupérer le papier contenu dans un film ou une pochette plastique. Il est donc important de retirer les papiers de leurs emballages et de jeter à part les échantillons collés dans les pages de vos magazines.

### Y a-t-il des exceptions ?

Très peu ! Les exceptions concernent principalement les papiers qui ont été en contact avec des aliments et souillés comme l'emballage de votre sandwich. Ils doivent alors être jetés avec les ordures ménagères.

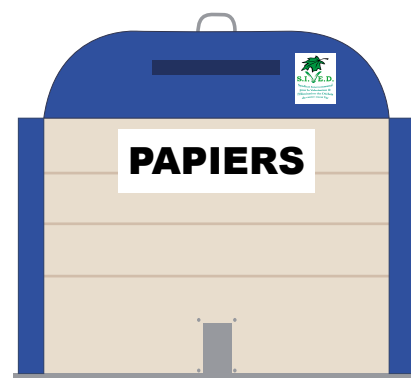
#### Refusés :

les papiers sales ou gras, les articles hygiéniques, le papier photo, le papier peint, le papier aluminium

### Que faire de vos papiers usagés ?

Tous vos vieux papiers sont à déposer dans les colonnes bleues. Il y en a sur chaque Espace-triS et en plusieurs points dans votre commune.

Pour plus d'informations rendez-vous sur : [www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr)



## Gestes de tri :

# Le verre



Le recyclage du verre est le geste écologique le plus simple et le plus efficace. En effet, le verre est un matériau recyclable à l'infini.

Quelles sont les consignes de tri ?



### Acceptés :

Toutes les bouteilles, tous les bocaux et pots en verre



### Refusés :

Porcelaine, vaisselle, faïence, ampoule

### Que faire de vos emballages en verre ?

Vos emballages en verre sont à déposer dans les colonnes vertes. Il y en a sur chaque Espace-triS et en plusieurs points dans votre commune .

Pour plus d'informations rendez-vous sur :  
[www.verre-avenir.fr](http://www.verre-avenir.fr)



## Gestes de tri : **Les textiles**



Les textiles ont certainement été les premiers déchets à avoir été valorisés. D'abord transmis dans un cadre familial, les textiles sont aujourd'hui recyclés de différentes façons.

### Quels sont les textiles qui se recyclent ?



#### Acceptés :

Chaussures, linge de maison, vêtements, sacs à main, sacoches, sacs à dos, cartables, ceintures, petites maroquineries



#### Refusés :

Oreillers, couettes, valises, textiles souillés, doudounes et manteaux fourrés

### Que faire de vos textiles usagés ?

Usés ou juste démodés, déchirés ou troués, tous vos articles textiles peuvent être réutilisés ou recyclés à condition d'être **propres et secs**. Pour ce faire, vous pouvez tous les déposer dans les colonnes installées sur votre commune ou dans chaque Espace-triS.

Lorsque vous déposez vos textiles, votre linge de maison et vos chaussures, placez-les dans **des sacs bien fermés**, pas trop lourds (50 litres maximum). Quand vous le pouvez, **lacez/attachez les chaussures par paire**. Vous faciliterez ainsi le travail des collecteurs et des trieurs.

Enfin, ne mêlez **pas d'articles humides** qui risqueraient de moisir et de détériorer le reste du lot.





# Gestes de tri : Les lampes



## Quelles sont les lampes qui se recyclent ?

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le même symbole «poubelle barrée» sur le culot, signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées dans les ordures ménagères.



lampes fluo-compactes



lampes à LED



tubes fluorescents

## Que faire des vos lampes usagés ?

Vous pouvez déposer vos lampes dans un Espace-triS (toutes les infos en p 10) ou en magasin dans les bacs de recyclage en libre accès. Toutes enseignes qui vend des lampes neuves a l'obligation de reprendre les lampes usagées de leurs clients (commerces de proximité, grandes surfaces, magasins de bricolage ...).

Pour savoir où déposer vos lampes, un système de géolocalisation vous est proposé sur le site internet [www.malampe.org](http://www.malampe.org) afin de connaître les points de collecte les plus proches.



Pour plus d'info rdv sur : [www.recylum.com](http://www.recylum.com)



## BONNES PRATIQUES

# Pour les autres déchets : Les Espaces-triS

Une déchèterie est un centre organisant la collecte et la récupération des déchets apportés par les ménages.

Sur le territoire du SIVED, les déchèteries sont des Espace-triS. Cette dénomination exclue la notion de déchet pour mettre en avant celle du tri. En effet, une fois vos rebus triés et déposés dans une de ces installations, ils ne sont plus considérés comme des déchets mais comme des nouvelles ressources.



Cinq sites vous accueillent sur le territoire pour y déposer vos déchets :

### Quatre Espaces-triS :

#### Le Collet Rouge

Route Camps - RD12  
à Brignoles

#### Les Ferrages

ZA Les Ferrages  
à Tourves

#### Le Loouron

Route de Néoules - RD 468  
à La Roquebrussanne

#### Terrubi

Route de Carcès - RD 562  
à Le Val

### Une déchèterie :

#### Les Fontaites

ZAC des Fontaites  
à Forcalqueiret



## Les heures d'ouverture

	Été de mars à septembre	Hiver d'octobre à février
<b>Brignoles :</b>		
Semaine :	7h30 - 17h30	8h00 - 17h00
Samedi :	8h00 - 18h00	8h30 - 17h00
Dimanche :	8h00 - 12h00	8h30 - 12h00
<b>La Roquebrussanne :</b>		
Semaine :	7h30 - 17h30	8h00 - 17h00
Samedi :	8h00 - 18h00	8h30 - 17h00
Dimanche :	8h00 - 12h00	8h30 - 12h00
<b>Tourves :</b>		
Semaine :	8h30 - 17h00	8h30 - 16h30
Samedi :	8h30 - 17h00	8h30 - 16h30
Dimanche :	Fermé	Fermé
<b>Le Val :</b>		
Semaine :	8h30 - 17h00	8h30 - 16h30
Samedi :	8h30 - 17h00	8h30 - 16h30
Dimanche :	Fermé	Fermé
<b>Forcalqueiret :</b>	(Mêmes horaires toute l'année)	
Semaine :	9h00 - 12h00 & 14h00 - 17h00	
Samedi :	9h00 - 13h00	
Dimanche :	Fermé	

## Les matériaux acceptés



BATTERIES



BOIS



BOUTEILLES DE GAZ



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



DÉCHETS DANGEREUX



DÉCHETS VERTS



DEEE



EMBALLAGES MENAGERS



ENCOMBRANTS



EXTINCTEURS



GRAVATS



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



JOURNAUX / REVUES



LAMPES



MÉTAUX



MEUBLE



PILES ET ACCUMULATEURS



PNEUMATIQUES



RADIOGRAPHIES



TEXTILES



VERRES

## Les conditions d'accès

### Pour les particuliers :

- résider sur une des communes du territoire SIVED
- présenter la carte d'accès (à retirer gratuitement en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)
- l'apport de matériaux est gratuit dans la limite de 3 tonnes par an et par foyer

### Pour les professionnels :

- l'entreprise doit être implantée ou justifier d'une activité sur une des communes du SIVED
- présenter le badge d'accès (à retirer gratuitement au siège du SIVED sur présentation d'un extrait Kbis, de la carte grise du ou des véhicule(s) et de la carte d'identité du gérant)
- Le dépôt est payant, le prix varie selon les matériaux déposés et est indiqué sur le guide des Espaces-triS.

Autres déchets : bouchons de liège, capsules Nespresso

## PRÉVENTION DES DÉCHETS



# Retour sur l'opération : Le SIVED en «poule position»

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets ménagers, l'opération « Le SIVED en poule position » a été lancée début septembre. L'objectif est de détourner de la poubelle les déchets alimentaires produits par les foyers (épluchures, restes de repas, etc).

## La démarche

Après inscription auprès du SIVED, 20 foyers, répartis sur les 16 communes, ont été sélectionnés. Ces foyers pilotes se sont vus offrir un poulailler par le SIVED (fabriqué par l'association Emeraude Création\*), lors d'une matinée de rassemblement fin Août. En contrepartie, les participants ont acheté deux poules chez l'éleveur partenaire : La Ferme du Caramy à Tourves.

*\*Emeraude Création est une association de réinsertion professionnelle située à Lannion dont l'objectif est de promouvoir les intérêts des travailleurs handicapés au travers de ses orientations, projets et réalisations.*



## L'expérimentation

Les 20 foyers ont signé une charte du bien-être animal et se sont engagés à aménager un espace de vie agréable pour les animaux. Pendant la phase expérimentale, les familles d'accueil doivent peser la quantité de bio-déchets donnée aux poules et compter le nombre d'oeufs pondus par celles-ci. Ces données permettront au SIVED d'évaluer la quantité de déchets fermentescibles détournée des ordures ménagères.



## Le suivi

Un suivi est actuellement effectué par les ambassadrices de tri auprès des foyers pour s'assurer du bon déroulement de l'opération. Un bilan des résultats de l'opération sera fourni début 2016 avec les perspectives de poursuite de la démarche auprès de nouveaux foyers.

Un foyer  
de 4 personnes  
peut détourner des  
ordures ménagères  
jusqu'à

**300 kg**  
de déchets  
alimentaires

Deux  
poules peuvent  
pondre jusqu'à

**500**  
oeufs par an

## Garéoult : Eco-gestion du marché forain



Depuis septembre 2015, la commune de Garéoult, accompagnée du SIVED et de l'association Ecoscience Provence, a lancé le programme «Eco-gestion du marché forain».

### Marché de Garéoult : un engagement exemplaire !

Chaque année, près de 27,5 tonnes de déchets sont produites sur le seul marché de Garéoult, avant d'être enfouies. En septembre, la commune de Garéoult a engagé une première série de mesures sur son marché hebdomadaire. Au programme : récupération des invendus comestibles aux côtés du Secours Catholique de Garéoult, tri du bois et du carton, diminution de la distribution de sacs plastique jetables, réutilisation des cintres et cagettes plastique et amélioration de la propreté de la voie publique. Des actions qui permettront de valoriser près de 60 % des déchets du marché !



### Une sensibilisation positive

Lors de l'opération ce n'est pas moins de 150 forains et plusieurs centaines de consommateurs qui ont été impliqués dans le dispositif : 3 000 sacs réutilisables fabriqués à partir de bouteilles recyclées ont été distribués gratuitement.

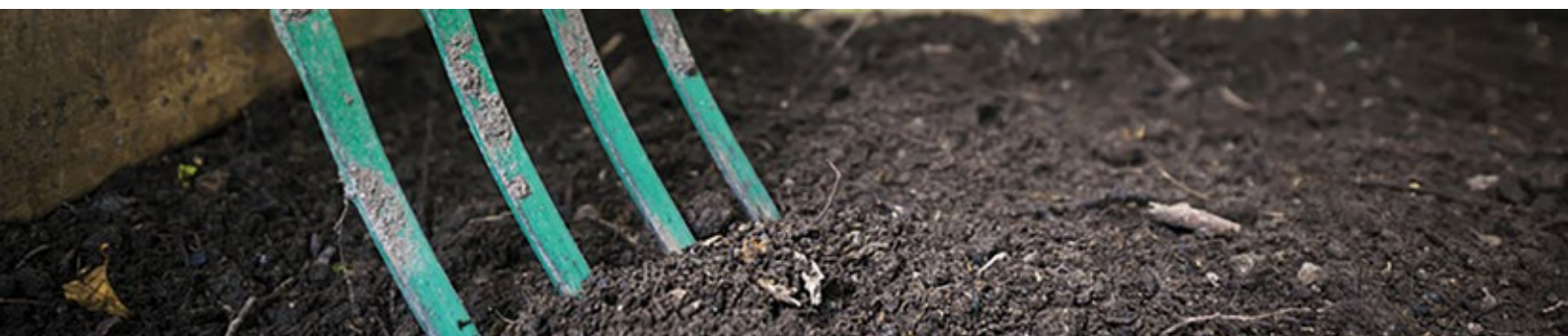


### Une action pilote pour tout un territoire

Une deuxième série d'actions a été lancée en novembre, dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Par la suite, un bilan des actions permettra d'évaluer leur efficacité dans l'objectif de créer une charte des marchés responsables et de démultiplier ce projet territorial sur d'autres communes du SIVED. Cette initiative s'inscrit dans la démarche du Commerce Engagé ([www.commerce-engage.com](http://www.commerce-engage.com)) visant à changer progressivement les gestes du quotidien pour une consommation durable et responsable.



## En vacances je trie aussi : **Compostage dans les campings**



Le SIVED et les associations Compost'Ere et Ecoscience Provence se sont associés pour mettre en place une opération de compostage collectif au sein des campings du territoire.



Des composteurs collectifs ont été installés dans les campings volontaires du territoire au début de la saison touristique.

### **Les campings pilotes sur le territoire sont :**

**Le Pey de Gallin à Brignoles,  
La Vidresse à Sainte-Anastasio  
Soleiluna à Rocbaron**



Les campeurs sont sensibilisés et invités à participer à des ateliers et des animations pédagogiques autour du compostage.

Il faut savoir que la région PACA est la seconde région de France en matière de fréquentation d'hôtellerie de plein air avec 14 millions de nuitées en 2012, dont plus de la moitié dans le Var. Le nombre des campeurs sensibilisés au compostage sur le territoire du SIVED n'est donc pas négligeable.

L'opération « En vacances, je composte mes biodéchets » permet de valoriser les déchets alimentaires et les déchets verts des campings. Entre 3 et 5 tonnes de biodéchets ont pu être compostés au sein des trois campings du SIVED durant l'année de l'opération. La démarche se poursuit donc l'année prochaine.

## COMPOSTAGE



# Vous souhaitez installer un composteur dans votre jardin ? Le SIVED vous accompagne !

Le compost issu des bio-déchets sert d'amendement organique pour enrichir les sols. Il est fréquemment utilisé pour les potagers, les jardins d'ornement (pelouses, fleurs,...), les cultures (vignes, vergers,...) et la fabrication de terre végétale. Composter ses propres déchets dans son jardin est le circuit de valorisation idéal, à la fois économique et écologique, il ne nécessite ni transport, ni coût de traitement et limite les achats d'engrais pour le jardin.

### Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques : épluchures de légumes et de fruits, restes de repas, déchets de jardin, etc. Il faut veiller à alterner les couches de déchets (humides et secs, grossiers et fins) et éviter de mettre des végétaux malades ou des mauvaises herbes en graines.

### Quel est le modèle de composteur fourni par le SIVED ?

Le composteur est de couleur verte. Il est fabriqué en plastique 100% recyclé et présenté en kit. Ses dimensions une fois monté sont les suivantes : 820x700x700 mm. Il a une capacité de 320 litres. Dimension du carton fermé (760x590x200mm). Le bio-seau et l'aérateur mélangeur sont fournis avec.

### Comment s'inscrire pour obtenir un composteur auprès du SIVED ?

#### Par courrier :

Remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le à l'adresse suivante :

SIVED  
Bât H5, quartier de Paris  
174, route du Val  
CS 70 325  
83175 Brignoles cedex

Par courriel : [sived@sived83.com](mailto:sived@sived83.com)

Par téléphone : 04 98 05 23 53

Par fax : 04 98 05 23 56

#### Attention :

- Aucune confirmation de commande ne vous sera adressée (vous serez informés par courrier de la prochaine distribution).
- Le délai d'attente pour obtenir un composteur varie de un à trois mois.
- Il ne faut pas envoyer de chèque.

### Quelles sont les modalités d'inscription ?

- Participation de 15 € l'unité lors du retrait du composteur par chèque bancaire ou postal, à l'ordre du Trésor Public (solde pris en charge par le SIVED et la mairie).
- Séance d'information facultative organisée lors de la distribution du composteur (30 à 40 minutes).

### Bulletin d'inscription pour obtenir un composteur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Commune : .....

N° de téléphone : .....

Nombre de composteurs souhaités\* : .....

\* dans la limite de deux par foyer et selon conditions



# Le SIVED lauréat du projet :

## « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage »

Le SIVED et Ecoscience Provence se sont associés une nouvelle fois pour répondre à l'appel à projet « territoire zéro gaspillage, zéro déchet » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

L'objectif de Ségolène ROYAL est d'engager des territoires dans une démarche exemplaire et participative de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets. L'objectif est donc de réduire le plus possible la production de déchets et de valoriser au mieux ce qui n'ont pu être évités.

*Le SIVED a donc été désigné lauréat de l'appel à projet à la fin d'année 2014.*

« C'est à ce titre que le SIVED dispose, en récompense et en signe de confiance, d'une aide financière et technique sur trois ans pour mener des actions de prévention complémentaires, car le déchet qui ne pollue pas et qui coûte le moins cher, reste celui que l'on ne produit pas ! »

– André GUIOL,  
Président du SIVED



ACCUEIL

LE SYNDICAT

LE SERVICE

LES PROJETS

LE TRI

PRÉVENTION

[www.sived83.com](http://www.sived83.com)

**NOUS TRIONS**

POUR LES HOMMES QUI VIENDRONT.

FLASH TRI |  
Hiver 2015 - 2016

